

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 01156

Numéro SIREN : 352 687 701

Nom ou dénomination : B.J.L CONSULTANTS Expertise comptable et commissariat aux comptes

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2022 sous le numéro de dépôt A2022/007259

B.J.L CONSULTANTS Expertise comptable et commissariat aux comptes

S.A.S. au capital de 140 247,21 Euros

Siège social : 31 Avenue Jean François Champollion 31100 TOULOUSE

R.C.S. TOULOUSE 352 687 701

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09/07/2021

Le 09/07/2021,
à 11 heures,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Jean TOUBOUL préside la séance.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des titres composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Jean TOUBOUL, de ses fonctions de Président,
- Nomination de la société CABINET JEAN TOUBOUL, aux fonctions de Présidente,
- Pouvoir pour effectuer les formalités d'enregistrement.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1. Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de ses fonctions de Président, de Monsieur Jean TOUBOUL, né le 11/01/1955 à Oran (ALGERIE), demeurant au 276 Chemin des Sudres 31340 VAQUIERS.

L'Assemblée Générale lui donne quitus entier et définitif de sa gestion et le décharge de son mandat à l'issue de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de Présidente de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, la société CABINET JEAN TOUBOUL, société par actions simplifiée à associé unique d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, au capital de 1 000 euros, dont le siège social se situe au 5 rue de la Tuilerie Passage des Ecoles 31620 BOULOC, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 901 155 192 et représentée par son Président Monsieur Jean TOUBOUL.

La société CABINET JEAN TOUBOUL déclare accepter ces fonctions pour lesquelles elle remplit les conditions légales et s'engage à consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Il est précisé que le Président dirige la société, conformément aux dispositions du Code de commerce et aux statuts.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Il peut, en outre, déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

La rémunération de la Présidente sera décidée ultérieurement.

En outre, ses frais de représentation, de voyage et de déplacement lui seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3. Troisième résolution

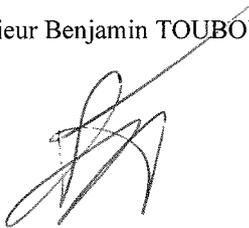
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

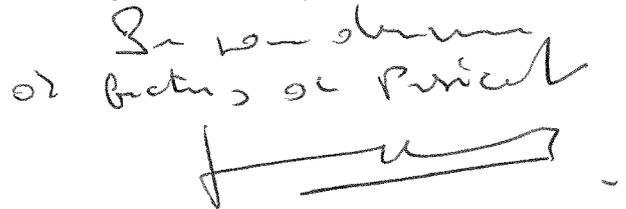
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les présents.

Monsieur Benjamin TOUBOUL

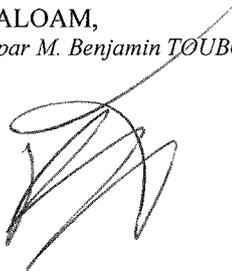


Monsieur Jean TOUBOUL

"Bon pour démission des fonctions de Président"



La société ALOAM,
représentée par M. Benjamin TOUBOUL



La société CABINET JEAN TOUBOUL,
représentée par M. Jean TOUBOUL

"Bon pour acceptation des fonctions de Présidente"

